



Certificateur officiel  
MINERGIE® France

**MINERGIE®**  
Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie

## GRILLE TARIFAIRE POUR LA CERTIFICATION MINERGIE® DES BATIMENTS TERTIAIRES ET DES LOGEMENTS COLLECTIFS

- La certification **MINERGIE®** est constituée des étapes suivantes :

1. Validation et contrôle du dossier sur plan
2. Attribution du certificat provisoire
3. Visite de chantier (10% des chantiers sont visités)
4. Attribution du certificat définitif
5. Remise d'une plaque numérotée MINERGIE®
6. Suivi des consommations sur 3 ans (*option nous consulter*)
7. Sensibilisation des usagers à l'utilisation du bâtiment (*option nous consulter*)

- Coût de la certification pour 1 bâtiment :

SRE < 500 m <sup>2</sup> :	2500 € HT.
SRE entre 500 et 2000 m <sup>2</sup> :	3000 € HT.
SRE entre 2000 et 5000 m <sup>2</sup> :	4000 € HT.
SRE entre 5000 et 10000 m <sup>2</sup> :	8000€ HT.
SRE > 10000m <sup>2</sup> :	<b>Nous consulter.</b>

- Conditions de règlement :

**40%** lors du dépôt du dossier  
**40%** lors de l'attribution du certificat provisoire  
**20%** lors de l'attribution du certificat définitif

Pour plus d'informations techniques ou pour obtenir les dates des prochaines formations et la liste des partenaires MINERGIE® vous pouvez contacter le pôle **MINERGIE®** de **prestaterre** :

**prestaterre**

46, allée des Artimbales - 74330 EPAGNY  
contact@minergie.fr - www.minergie.fr  
Tel. 04 50 22 81 23